

Sans titre

CONTRAT D'ENTREPRISE

Responsabilité de l'entrepreneur -
Exonération - Force majeure -
Evènement climatique - Chutes de
neige

Tout constructeur d'un ouvrage est,
en application de l'article 1792 du
Code civil, responsable de plein
droit des dommages qui
compromettent la solidité de cet
ouvrage, sauf cause étrangère.

Des chutes de neige exceptionnelles
ayant provoqué l'effondrement d'une
toiture ne constituent pas un cas
de force majeure si cet événement
climatique n'a pas été la cause du
sinistre mais seulement l'élément
qui a permis son déclenchement.

C.A. Montpellier (1ère Ch.), 7
décembre 2004 - R.G. n° 04/03008

M. Toulza, Pt - Mme Besson et M,
Grimaldi, Conseillers.

05-227